

Énergie

Business Hydro : l'optimisme renaît

Les rencontres d'affaires Business Hydro, portées par l'association Hydro 21, ont pris de l'ampleur pour leur 8^e édition aux couleurs de la flexibilité et de la sécurité, qui s'est tenue du 9 au 10 octobre à Alpexpo à Grenoble. L'événement a su réunir 153 exposants et a attiré près de 1500 visiteurs. À cette occasion, **Roland Vidil**, le président d'Hydro 21, a souligné le fait que la filière avait besoin de soutien: « Elle souffre d'un manque de reconnaissance, alors même que l'hydroélectricité représente 12 % en moyenne de la production française en térawattheures et jusqu'à 25 % en période de pointe. Ce qui fait d'elle la première source de production d'électricité renouvelable en France. »

Emmanuelle Verger-Chabot, directrice d'EDF Hydro et grand témoin de ces rencontres, a pour sa part ajouté, que « si l'hydroélectricité a une longue et belle histoire, elle a aussi un avenir à écrire ». De fait, l'énergie hydraulique et l'hydroélectricité contribuent utilement au



© Bruno Reinlein

stockage de l'énergie électrique et à la flexibilité, autrement dit, à l'ajustement de la production électrique. Par ailleurs, le potentiel de développement du parc hydraulique d'EDF, comprenant 400 usines et 1600 barrages, est très important: « Nous pouvons encore augmenter les puissances de production de nos usines existantes par la modernisation, de l'ordre de + 500 mégawatts à l'horizon 2030,

mais aussi développer des stations de transfert d'énergie par pompage (Step) pour répondre aux besoins de flexibilité et rehausser certains barrages », énumère-t-elle. Et ce même si la France, souveraine en la matière, est déjà le plus grand producteur d'hydroélectricité de l'Union européenne avec près de 70 térawattheures.

Une ombre au tableau? Sans nul doute le frein juridique du renouvellement des concessions « qui bloque le potentiel de développement des usines et barrages », affirme la directrice d'EDF, expliquant qu'actuellement, « faire des investissements non prévus au cahier des charges d'origine de la concession, déclenche la résiliation immédiate de ladite concession et la réattribution conformément au droit actuel incomplet, donc avec une incertitude sur le futur titulaire. Nous n'attendons plus qu'un cadre juridique pour éviter la mise en concurrence et relancer le développement! »